

Un budget 2017 un peu « particulier »

Après celui de 2016, premier budget de la commune nouvelle Beaufort-en-Anjou, le budget 2017 se compose de la commune nouvelle et des services gérés par Beaufort-en-Anjou dans le cadre de l'Entente-Vallée.

Le budget 2017 s'inscrit dans le contexte de la réforme territoriale initiée par la loi NOTRe avec une **nouvelle répartition des compétences entre les communes** de « l'ancienne » communauté de commune Beaufort-en-Anjou et la « nouvelle » communauté de communes Baugeois-Vallée (TU 159).

Cette nouvelle répartition implique aux communes de trouver des solutions pour maintenir, au mieux, l'offre, à destination de la population, mais également de maintenir des fonctionnements cohérents pour les agents de la ville de Beaufort-en-Anjou. A défaut d'une commune nouvelle à quatre, les communes de La Ménitrie, Mazé-Milon, Les Bois d'Anjou et Beaufort-en-

Anjou ont opté pour le **principe d'une Entente-Vallée**, qui implique une gestion différente et concertée.

En effet, ces nouveaux fonctionnements conduisent à une augmentation des dépenses et des recettes.

Cependant les divers équipements et services, revenus aujourd'hui aux communes, étaient déjà financés par l'intercommunalité. Elle nous versera, via des attributions de compensations ou des refacturations, les financements nécessaires et associés aux divers équipements (la piscine...) et services revenus aux communes (l'enfance-jeunesse, la culture...). Un exercice budgétaire qui s'inscrit, une nouvelle fois, dans un contexte particulier.

Budget 2017 : les recettes

DE FONCTIONNEMENT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ ET SERVICES À LA POPULATION

7 182 120 €

FAMILLES

Modes d'accueil, scolaire, péricolaire, sport et jeunesse

1 780 080 €

CULTURE 61 750 €

ACTION ÉCONOMIQUE ET AMÉNAGEMENT

84 400 €

SOCIAL, SANTÉ ET LOGEMENT

117 650 €

D'INVESTISSEMENT

DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES

1 270 000 €

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

792 841 €

EMPRUNTS ET DETTES

1 255 000 €

MAIS AUSSI...

1 006 420 €

Produits de cession : 285 000 €
Opération de transfert : 450 000 €
Subventions d'investissement : 265 420 €
Autres : 6 000 €



EFFET COMMUNE NOUVELLE

La création de la commune nouvelle a évité de perdre 115 000 € (contribution au redressement des finances publiques) et permis la majoration de 5% de la dotation globale de fonctionnement. Une bonification pour nos finances communales.

Budget 2017 : les dépenses

DE FONCTIONNEMENT

GÉRER LE QUOTIDIEN

9,226 M€

dont :



**ADMINISTRATION
GÉNÉRALE DE LA
COLLECTIVITÉ
ET SERVICES
À LA POPULATION**
4 406 507 €



FAMILLES
Modes d'accueil, scolaire,
péricolaire, sport et
jeunesse
2 765 781 €



CULTURE
Bibliothèque, musée,
action et patrimoine
culturel...
703 636 €



**SOCIAL, SANTÉ ET
LOGEMENT**
267 654 €



ACTION ÉCONOMIQUE, AMÉNAGEMENT ET SÉCURITÉ

Marché, interventions
économiques, salubrité publique,
environnement...

1 082 422 €

ET POUR VOUS ?

Un an après la création de la commune nouvelle, les taux d'imposition ont été lissés entre Beaufort-en-Vallée et Gée.

- > Taxe d'habitation : 12,26 %
(En 2016 : Beaufort 12,14% - Gée 14,76%)
- > Taxe foncier bâti : 22,72%
(en 2016 : Beaufort 22,88% et Gée 18,43%)
- > Taxe foncier non bâti :
Beaufort 40,11% - Gée 31,24%
(en 2016 : Beaufort 40,21% et Gée 30,53%)

D'INVESTISSEMENT

S'ÉQUIPER POUR DURER

4,324 261 M€

dont :



SCOLAIRE
230 000 €

**PRÉVENTION ET
SÉCURITÉ**
112 830 €

**CULTURE ET
PATRIMOINE**
608 559 €

MAIS AUSSI...
889 763 €

- ▶ Administration collectivité : 198 427 €
- Logement parc locatif : 150 000 €
- Economie commerce local : 29 000 €
- Cimetière : 21 966 €
- Service technique : 21 592 €
- Equipements sportifs : 19 387 €
- Déficit d'investissements reportés : 449 391 €



**AMÉNAGEMENT
URBAIN,
ENVIRONNEMENT**
889 196 €

**ACQUISITIONS
FONCIÈRES**
497 531 €



EMPRUNTS
1 096 382 €



CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET DE PERSONNEL DE LA VILLE

359 € par habitant

CHARGES DE PERSONNEL

Au niveau des charges de personnel, les communes de strate comparable affichent un coût moyen par habitant de 532 € contre 359 € pour Beaufort-en-Anjou.

A savoir, la part des dépenses de personnel du fonctionnement pour les communes de France est de 52% contre 32% pour Beaufort-en-Anjou.

Statistique de 2014

857 € par habitant

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

A titre de comparaison, en 2014, le montant des charges de fonctionnement nettes était en moyenne de 1 035 € par habitant pour les communes de même strate démographique.

Au stade du budget primitif 2017, ce même chiffre est évalué à 857 € par habitant pour Beaufort-en-Anjou.